

nous dit, lorsqu'on parle de ces malaises, et je cite:

Est-ce que, au nom de ces subjectivités, le médecin ou tous les professionnels concernés dans la question doivent abonder dans le sens formulé par les patients dans un état de stress: car il y en a «un vrai ici». Est-ce que d'habitude les médecins accordent plus ou moins spontanément à tous les patients qui en font la demande: ...

• (3.30 p.m.)

... de la pénicilline? ...

Est-ce qu'un médecin donne de la pénicilline dès qu'une femme sent des malaises? Est-ce qu'on donne de la morphine à n'importe quel malade, parce qu'il le réclame? Est-ce qu'on recommande des radiographies, des examens de laboratoire ou l'hospitalisation à propos de rien?

Si c'est thérapeutique de fournir, à la demande, et selon le désir, ou les sentiments de liberté, ou par pitié immédiate toutes choses médicales, il n'y a qu'à bien rationaliser toutes nos sympathies, nos pitiés et à se mettre à «brailler» avec les déprimés, à avoir peur avec les phobiques et les angoissés, les obsédés, et leur accorder à tout instant les thérapeutiques qu'ils proposent. Je suggère donc plutôt que la médecine s'organise réellement, adéquatement et efficacement pour prendre charge des conflits sous-jacents à ceux qui croient qu'un avortement s'impose.

Un médecin a dit, avec un logique d'homme de science, et je cite:

La médecine a, semble-t-il, toujours eu tendance à vouloir prévenir plutôt que guérir. Des indications pour l'avortement peuvent paraître s'imposer, parfois, mais à tout prendre, si tous les aspects de la question sont étudiés, nous constaterons que c'est une solution de désespoir. Je crois que la médecine ne doit pas endosser le désespoir, mais susciter à la faveur des symptômes, une réorganisation des énergies globales du patient. Qui n'a pas, dans sa conscience médicale ou personnelle, pensé assez fréquemment à l'avortement comme solution thérapeutique mais qui a finalement découvert d'autres alternatives. La médecine n'a jamais eu pour rôle de nier la souffrance ou la douleur ou d'empêcher la mort, mais aider, susciter les forces de récupération, faciliter les puissances de guérison, physiques, psychologiques ou mentales.

Monsieur l'Orateur, ceci prouve que nous ne pouvons pas accepter de prime abord les raisons d'ordre de santé définies dans ce bill, et qu'il a été impossible au ministre de la Justice, et même aux médecins, de définir la santé, quand elle commence et quand elle finit.

Et lorsque, par exemple, les employés de différents services de la Santé doivent prêter serment, voici la phrase qu'ils prononcent, lorsqu'ils parlent de la santé.

Face au problème de l'avortement, les efforts des employés des services de santé vont de plus en plus dans la direction indiquée par le code éthique qui dit entre autres:

Un employé des services de santé doit regarder l'avortement comme quelque chose de nocif au niveau biologique, médical, psychologique et sociologique. En conformité avec les principes de l'humani-

nisme socialiste et de la connaissance médicale, la vie humaine doit être respectée à partir de ses origines. Par conséquent, l'employé des services de santé devrait consciemment travailler à considérer que le privilège humaniste de la maternité est une valeur supérieure à celui de l'avortement. Sa profession d'employé des services de santé l'oblige à chercher dans chaque cas individuel le type d'assistance professionnelle qui aiderait le mieux la situation de la femme et de la famille. Au même moment, sa profession le charge de lutter pour que de telles extrémités dans la société, comme l'avortement, deviennent inutiles, à cause d'une parenté responsable.

Voici le code éthique que les employés des services de santé doivent observer pour les soins aux malades.

Le but de la médecine est plutôt de prévenir que de guérir. Or, si nous admettions les arguments de santé pour pouvoir approuver l'avortement, ceci voudrait dire que nous mettons les principes de la médecine de côté, que nous disons que les médecins ne sont pas assez compétents pour pouvoir régler les malaises que peuvent procurer une grossesse, mais que ce n'est pas une maladie, car la grossesse n'est pas une maladie.

Il n'y a pas de maladies, non plus, qui peuvent justifier un avortement au cours d'une grossesse. Vouloir accepter l'avortement pour des raisons de santé, c'est nier les effets bienfaisants de la médecine, c'est nier la science médicale, c'est nier également que des remèdes actuellement sur le marché sont bons et efficaces, en vue de traiter les différents malaises et, lorsqu'il y a lieu, les maladies véritables.

C'est nier également qu'actuellement nos hôpitaux doivent prodiguer des soins à nos malades et à nos femmes enceintes, lorsqu'on choisit de recourir à la disparition du fœtus, en invoquant des raisons de santé. C'est vouloir tuer au lieu de guérir. C'est vouloir tuer au lieu de soigner. C'est vouloir tuer au lieu de traiter.

Pour ces raisons, monsieur l'Orateur, nous ne pouvons accepter que, parce que les mots «ou la santé» ne sont pas définis dans le Code criminel, l'avortement devrait être permis. Je souhaiterais que les gouvernements provinciaux, qui, actuellement, sont contre le projet d'avortement, puissent faire adopter une loi, visant à définir ce qu'est la santé et empêcher que le Code criminel soit, dans ces cas, efficace pour pouvoir recourir à l'avortement.

Monsieur l'Orateur, nous n'acceptons pas l'avortement pour des raisons de santé. Premièrement, parce que c'est une folie, une fumisterie, et c'est aller à l'encontre de la médecine véritable. C'est donner raison à la malade que de vouloir avorter une femme enceinte au lieu de vouloir la traiter et prendre les moyens en vue de rendre sa grossesse à terme.